



COMMERCIAL FINANCE GROUP

FACTORING AUTONOME POUR LA “P”ME

DÉCLARATION EN MATIÈRE DE RESPECT DE LA VIE
PRIVÉE
POUR LES CLIENTS ET LES DÉBITEURS

RESPONSABLE DU TRAITEMENT

COMMERCIAL FINANCE GROUP NV (“CFG”), dont le siège social est situé à 1702 Groot-Bijgaarden,
Pontbeekstraat 4, inscrite à la BCE sous le numéro 0465.178.247

DÉCLARATION GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE POUR LES CLIENTS ET LES DÉBITEURS

I. Introduction

A. En quoi consiste la présente Déclaration de protection de la vie privée ?

Vous y découvrirez la manière dont nous traitons vos données lorsque vous-même ou votre employeur utilisez nos produits et nos services ou notre site web. Il est très important pour nous que vous sachiez ce que nous faisons de vos données à caractère personnel et que vous ne soyez pas confronté à des surprises.

B. CFG respecte votre vie privée

Vous pouvez être sûrs que CFG traitera vos données à caractère personnel de manière correcte. CFG attache beaucoup d'importance à la protection de votre vie privée. Nous ambitionnons de traiter les (vos) données à caractère personnel de manière honnête et transparente.

L'objectif de la présente déclaration est de vous informer du mode de traitement, prôné par CFG, des données à caractère personnel qui vous concernent, que vous soyez :

- un client (société) de CFG,
- une personne liée à un client (société) de CFG, par exemple comme représentant, personne de contact ou bénéficiaire final,
- un débiteur de créances cédées par nos clients à CFG,
- une personne liée au débiteur (société), par exemple comme représentant ou personne de contact.

C. Lisez attentivement cette Déclaration de protection de la vie privée: il en va de vos droits.

Nous vous conseillons de prendre le temps de lire attentivement la présente Déclaration de protection de la vie privée. Nous souhaitons vous expliquer par la présente quelle est notre politique en matière de protection de la vie privée, et cela de la manière la plus simple et la plus compréhensible possible. Cette Déclaration de protection de la vie privée vous donnera également plus d'informations sur vos droits à la protection de la vie privée et sur la manière dont vous pouvez les exercer.

Strictement parlant, la législation relative à la protection de la vie privée ne s'applique pas à vous en tant que client (société), mais CFG est tout de même tenue à respecter une discrétion raisonnable. Nous traitons donc également ces données avec soin et prudence.

Si vous ne deviez pas être d'accord avec la manière dont nous collectons et traitons vos données, nous vous suggérons de nous en faire part par les voies prévues (*voir VI. F. Exercice de vos droits lors du traitement de vos données à caractère personnel*).

D. Personne de contact pour vos questions en matière de protection de la vie privée

Voulez-vous en savoir plus sur ce que nous faisons avec vos données et sur vos droits ? Avez-vous d'autres questions à propos de notre politique en matière de protection de la vie privée ? Adressez-vous dans ce cas

à Kurt De Winter – juriste d'entreprise chez Commercial Finance Group SA (kurt@commercialfinance.be – 02/626.00.90). Ce service analysera votre question et vous apportera la réponse et l'assistance souhaitée.

E. Que sont les données à caractère personnel et comment sont-elles traitées ?

Une donnée à caractère personnel est toute information à propos d'une personne physique. Il peut s'agir du nom de cette personne, de son âge, de sa date de naissance, d'une photo, d'un numéro de téléphone, d'un code, d'un mot de passe, d'un numéro de compte bancaire, d'un lien avec une entreprise ou d'autres personnes, d'une adresse e-mail.

Un traitement de données est toute opération ou ensemble d'opérations appliquées à des données à caractère personnel. Ces opérations sont particulièrement variées : les formes les plus courantes de traitement sont notamment la collecte, la conservation, l'utilisation, la modification, la communication des données à des tiers.

F. Qui est le responsable du traitement de vos données personnelles ?

Le responsable du traitement de vos données personnelles est Commercial Finance Group NV ("CFG"). Notre siège social est situé à 1702 Groot-Bijgaarden, Pontbeekstraat 4 et nous sommes inscrits à la Banque-Carefour des Entreprises sous le numéro 0465.178.247.

CFG détermine quelles sont les données vous concernant qui seront collectées et pourquoi celles-ci seront utilisées. C'est pourquoi nous sommes également tenus de respecter la législation relative à la protection de la vie privée lors du traitement des données vous concernant.

G. Plus d'information

Vous trouverez des compléments d'information sur la législation régissant le respect de la vie privée en Belgique sur le site de la Commission belge de la protection de la vie privée : www.privacycommission.be.

II. À quelles fins CFG collecte-t-elle et traite-t-elle vos données à caractère personnel ?

Toute personne qui collecte et utilise vos données doit avoir une raison pour cela. La législation relative à la protection de la vie privée appelle cela un 'fondement du traitement' de vos données. CFG collecte et traite vos données à caractère personnel à diverses fins et pour différents motifs. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des raisons pour lesquelles nous traitons vos données :

A. CFG doit pouvoir exécuter une convention de manière correcte

Nous utilisons vos données pour pouvoir conclure et respecter un contrat passé avec vous ou avec votre employeur. Dans le cadre de la relation avec le client, plusieurs tâches doivent être réalisées. Pour ce faire, il convient, dans certaines circonstances, de nous transmettre certaines données à caractère personnel de manière à ce que nous puissions exécuter correctement le contrat. CFG a donc besoin de certaines données à caractère personnel pour pouvoir exercer le contrat passé avec vous : elle doit par exemple vous contacter via votre numéro de téléphone ou votre adresse e-mail.

Pour exécuter les contrats avec nos clients et les autres parties au contrat, CFG doit parfois transmettre certaines données à caractère personnel à un intermédiaire ou à une contrepartie. Enfin, le contrat doit également être traité sur les plans administratif et comptable. C'est pour cela que nous devons parfois utiliser vos données.

Parmi les exemples de traitements en vue d'une exécution de conventions, nous pouvons notamment citer la gestion de comptes et des créances, la facturation, le préfinancement, etc.

B. CFG doit pouvoir évaluer s'il est possible de conclure une convention

Avant de pouvoir passer un contrat il est possible que CFG doive assimiler certaines données pour traiter une demande et pour pouvoir évaluer précisément si le contrat peut être conclu et à quelles conditions. Exemples : la collecte et le traitement de données lors d'une demande de Factoring où les données seront examinées non seulement du client mais également des (principaux) débiteurs qui figurant dans le portefeuille de créances du client. CFG devra également, lors de l'appréciation d'une demande de crédit, pouvoir traiter les données à caractère personnel des personnes qui se portent garantes, qui donnent des biens en gage ou qui concèdent une hypothèque.

C. CFG doit respecter des obligations légales

Nous traitons aussi vos données en tant que client ou personne liée parce que nous y sommes obligés en vertu de dispositions légales. En tant qu'organisme financier CFG est soumise à nombre d'obligations légales. Les cas les plus importants pour lesquels la loi nous oblige à traiter les données de nos clients ou des personnes liées sont les suivants :

- le traitement comptable de nos prestations de services et de contrats : CFG doit respecter la législation comptable (notamment AR du 23 septembre 1992).
- l'obligation de compléter certaines banques de données en cas de factoring avec des données à propos des conventions et de leur observance pour permettre (aux autres organismes) de (faire) évaluer vos possibilités de crédit et votre capacité de remboursement, de faire de la gestion de risques, et de permettre à la Banque Nationale de Belgique de réaliser des études scientifiques et statistiques. CFG communique l'identité de ses clients et les données concernant la convention à la Centrale des Crédits aux Entreprises (CCE) auprès de la Banque Nationale de Belgique (notamment la Loi CCE du 4 mars 2012 et l'arrêté CCE du 15 juin 2012).
- l'organisation nécessaire à une réaction appropriée si vous exercez vos droits en vertu de la loi sur la protection de la vie privée (notamment le RGPD et la loi sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992).
- l'obligation de respecter les embargos décrétés contre des pays ou des personnes, pour lesquels vos transactions doivent être vérifiées et – dans certains cas – empêchées, en vertu de la législation sur les embargos (notamment les Règlements de l'UE 2580/2001 et 881/2002).
- l'obligation d'empêcher, de détecter et/ou de signaler aux autorités, l'abus de marché, c'est-à-dire tout usage abusif d'informations privilégiées ou toute activité de manipulation de marché (notamment les articles 25 et 25bis de la loi du 2 août 2002).
- l'obligation d'empêcher, de détecter et/ou de signaler aux autorités, le blanchiment. Il faut pour cela que vous soyez identifié comme client ou comme personne liée. Votre identité doit être contrôlée et votre profil en matière de blanchiment doit être déterminé.
- l'obligation de répondre aux questions légitimes posées par les instances de surveillance comme le Service Public Fédéral Economie.
- l'obligation de répondre aux questions légitimes des autorités fiscales.
- l'obligation de répondre aux questions légitimes des autorités judiciaires, comme les services de police, le parquet, le juge d'instruction ou le tribunal.

CFG a d'autre part l'obligation de traiter certaines données qui vous concernent en tant que débiteur. Les cas les plus importants dans lesquels la loi nous oblige à traiter vos données sont:

- le traitement comptable de nos prestations de services et de contrats (notamment AR du 23 septembre 1992).
- l'organisation nécessaire à une réaction appropriée si vous exercez vos droits en vertu de la loi sur la protection de la vie privée (notamment le RGPD et la loi sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992).

D. CFG doit pouvoir fonctionner en tant qu'entreprise : intérêt légitime de CFG

CFG peut également utiliser vos données lorsque nous y avons nous-mêmes intérêt. Cela s'appelle un motif d'«intérêt légitime». Notre intérêt d'utiliser vos données doit toutefois prévaloir votre droit à la protection de la vie privée. C'est pourquoi nous ferons toujours une évaluation attentive de vos intérêts et des nôtres.

Nous utilisons un certain nombre d'intérêts légitimes pour le traitement de données clientèle et de données à caractère personnel. À cet effet, CFG veille à ce que l'impact sur le respect de votre vie privée demeure le plus limité possible et qu'en toute hypothèse, l'équilibre entre l'éventuel impact et votre vie privée ne soit pas perturbé.

Des données à caractère personnel sont ainsi traitées pour :

- la preuve de nos contacts et de nos services (il s'agit là de la constitution de nos archives).
- la constatation, l'exercice, la défense et la préservation des droits de CFG, par exemple en cas de litiges.
- le traitement administratif de contrats, de litiges, de contentieux, etc.
- la sécurité, la sécurisation et la surveillance de personnes et de biens.
- la tenue d'une administration efficace, par exemple une centralisation de nos systèmes, le fait d'avoir recours à des prestataires de services, etc.
- la mise en place d'une organisation adéquate: plus particulièrement la gestion (éviter, limitation, détection et résolution) des risques, dont les risques crédit, les risques d'assurance, les risques de contrepartie et les risques de marché, les risques en matière de gestion de l'information et de respect de la loi, les risques de fraude dans le chef de collaborateurs, de clients et/ou de fournisseurs, les risques de comportement non éthique ou de fautes de collaborateurs,...
- la gestion centralisée, coordonnée ou efficace des clients et des groupes de clients ou le support d'une telle gestion.
- l'évaluation, la simplification et l'amélioration des processus, comme l'optimisation des recouvrements, par exemple par le suivi des créances dans les différents stades, des statistiques, de l'enquête de satisfaction.

E. L'utilisation des données avec votre consentement

Dans la majorité des cas, CFG utilise vos données sur base de son intérêt légitime parce que cela s'avère nécessaire dans le cadre de la convention que nous avons passée avec vous ou avec votre employeur ou parce que la loi nous oblige à collecter ou utiliser vos données. Dans ces cas-là, nous ne demandons pas votre autorisation pour effectuer le traitement. Cela est autorisé par la loi.

Il peut toutefois arriver que nous vous demandions votre autorisation pour pouvoir utiliser vos données. Lisez toujours attentivement l'information que nous vous donnons concernant l'utilisation de vos données avant de nous donner votre autorisation. Vous nous avez donné votre autorisation ? Et vous souhaitez la retirer ? Cela peut se faire très simplement. Vous prenez à cet effet contact avec Kurt De Winter ; kurt@commercialfinance.be; 02/626.00.90.

Attention : vous ne pouvez retirer votre autorisation que lorsque CFG vous l'a demandée. Vous ne disposez pas de ce droit lorsque CFG utilise vos données sur base d'éventuels autres fondements.

Lorsque CFG traite vos données sur base d'un 'intérêt légitime', vous avez le droit de faire objection. Vous prenez à cet effet contact avec Kurt De Winter ; kurt@commercialfinance.be; 02/626.00.90.

F. Pas de marketing direct

CFG ne fait pas de marketing (direct) auprès de personnes physiques et n'utilise pas vos données à caractère personnel à de telles fins.

G. Utilisation à d'autres fins que celles pour lesquelles vos données ont été collectées

Nous pouvons également utiliser vos données à d'autres fins que celles pour lesquelles vous nous les aviez données initialement. Mais dans ce cas, il est nécessaire que cette nouvelle fin soit en rapport à celle pour laquelle vous nous les aviez données initialement. Dans la loi, on appelle cela 'l'utilisation compatible des données'. La législation donne des critères de rattachement pour savoir si l'utilisation de données est compatible ou non.

Nous vérifions d'abord si la réutilisation de vos données est permise d'après la loi. Nous vérifions de toute manière les critères de rattachement suivants :

- y a-t-il un lien clair avec la finalité pour laquelle vous aviez communiqué vos données ? La nouvelle finalité est-elle compatible ?
- de quelle manière avons-nous reçu ces informations de votre part ? Avons-nous reçu ces données par vous-mêmes ou par une autre voie ?
- de quelles sortes de données s'agit-il précisément ? Beaucoup de données sensibles ? Ou moins de données sensibles ?
- quelles sont les conséquences pour vous si nous utilisons ces données d'une autre manière ? Cela joue-t-il en votre avantage, en votre désavantage ou cela n'a-t-il pas d'importance ?
- que pouvons-nous faire pour protéger vos données le mieux possible si nous les réutilisons ? Pensez à les anonymiser ou à les crypter.

III. Compléments d'informations à propos du traitement de données à caractère personnel spécifiques

A. Généralités

Nous traitons, aux fins précitées, les seules données à caractère personnel qui sont (susceptibles d'être) pertinentes dans ce cadre. Il s'agit, globalement et pour toutes les fins, d'un volume important de divers(es) (types de) données à caractère personnel : les données ayant trait à votre personne, à la composition de vos relations, etc. Nous approfondissons ci-dessous l'analyse d'un certain nombre de ces catégories.

B. Informations provenant de l'entité qui les procure

CFG reçoit en provenance de l'entité, de son client ou de votre employeur les données suivantes :

- une copie de la carte d'identité du représentant (légal) du client;
- les preuves éventuelles que le représentant (légal) du client est toujours apte à le représenter;

- les données d'identification du bénéficiaire final de la convention.

C. Informations pour le recouvrement de créances

CFG traite les données suivantes dans le cadre du recouvrement et de la gestion des créances qui lui sont cédées :

- concernant le débiteur: le numéro de débiteur du client, nom officiel, adresse, code postal, lieu d'habitation, code de pays, le numéro d'identification national unique ou le numéro de TVA, l'escompte permis et le délai de paiement y lié, le numéro de compte bancaire du débiteur, les données de la personne de contact ou le représentant du débiteur.
- concernant les factures : le numéro de facture, le numéro de débiteur du client, le type de document (facture, note de crédit ou paiement non alloué), devise, montant total de la facture, montant net de la TVA (si d'application) et la base de taxation, date de la facture, date d'échéance de la facture.

D. Données publiques

Nous pouvons traiter vos données :

- qui sont soumises à une obligation de publication, comme la publication de votre nomination en qualité d'administrateur d'une société, la protestation de lettres de change ou une faillite.
- que vous avez publiées vous-même, par exemple, des informations sur votre site Internet ou blog,
- qui sont publiques, par exemple, parce qu'elles sont généralement connues dans la région. De telles données peuvent être pertinentes et être utilisées pour la plupart des objectifs qu'a indiqués CFG, y compris pour le contrôle de l'exhaustivité et l'actualité de données dans des fichiers de CFG.

F. Personnes de contact

Lorsqu'un collaborateur de CFG prend contact avec vous, cela se fait normalement via la personne de contact désignée par le client ou via le représentant du client. Pour des raisons administratives, CFG peut collecter et traiter les données suivantes de ces personnes de contact : nom, prénom, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone, copie de pièce d'identité, etc.

III. CFG communique-t-elle vos données à des tiers ?

Dans certaines situations, nous devons communiquer vos données à des tiers. Cela se fera uniquement à des personnes ou à des instances qui sont impliquées dans les services que nous prestons ou lorsque nous y sommes contraints par la loi.

A. Nos prestataires de services

Il nous arrive de collaborer avec des entreprises qui nous assistent dans nos prestations de services. Il est possible que ces entreprises aient besoin de vos données pour pouvoir correctement effectuer ces opérations pour nous. Nous choisissons ces entreprises avec circonspection. Nous restons nous-mêmes responsables lorsque nous faisons appel à une autre entreprise.

B. Autorités publiques compétentes

Des instances publiques telles que le service des impôts, le ministère public, la police, d'autres instances de recherche ou de contrôle peuvent demander des données. Dans certains cas, la loi nous oblige à communiquer vos données.

IV. Échange de données au sein du groupe CFG

A. Transmission et réception

Sauf en cas d'obstacle légal, comme l'obligation de discrétion professionnelle locale ou la loi sur la protection de la vie privée, CFG peut :

- les transmettre à une autre entité du groupe CFG, en particulier sa société-mère, en Belgique ou à l'étranger, ou
- les traiter si elles ont été légitimement obtenues auprès d'une autre entité du groupe CFG, en Belgique ou à l'étranger.

B. Protection analogue

CFG veille à ce que les normes européennes en matière de protection des données soient appliquées à ces données par les sociétés et entreprises auxquelles elle communique vos données.

IV. Protection et confidentialité

Nous mettons tout en œuvre pour protéger vos données au maximum. Nous effectuons des investissements importants, tant en systèmes, en procédures qu'en personnel. Nous faisons en sorte que notre manière de travailler corresponde à la sensibilité des données vous concernant.

Seules les personnes qui y sont habilitées ont accès aux données à caractère personnel pertinentes pour l'accomplissement de leur mission. Elles ne peuvent utiliser ces données que si, et pour autant que les données soient nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Elles sont tenues à une discrétion professionnelle stricte et au respect de toutes les prescriptions techniques.

CFG prend en interne des mesures techniques et organisationnelles pour éviter que les données (à caractère personnel) ne tombent entre les mains de personnes non autorisées, qui les traitent, ou qu'elles soient modifiées ou détruites par inadvertance. Les locaux, les serveurs, le réseau, les transferts et les données sont protégés en application de règles internes.

Mais vous pouvez agir également ... CFG n'a aucun impact sur certains aspects des traitements de données. C'est par exemple le cas pour internet ou en matière de communication mobile. Lorsque des criminels sont à l'œuvre, comme par exemple des hackers, il ne faut pas s'attendre à ce que CFG puisse toujours les contrecarrer. Il se pourrait en effet que CFG n'ait aucune emprise sur ces éléments, notamment lorsqu'une personne a pu faire main basse sur vos données d'identification en installant un programme dans votre ordinateur (spyware) ou en créant un site Internet factice (phishing).

Nous vous demandons dès lors, lorsque vous transmettez des données à CFG ou que vous lui demandez de vous en transmettre, de bien vouloir tenir compte du fait que certains canaux sont moins sûrs que d'autres. Vous pouvez aussi prendre activement certaines mesures pour empêcher d'éventuels abus, comme :

- installer un logiciel antivirus et l'actualiser.

- veiller à la stricte confidentialité de vos mots de passe et les 'consolider', en vous abstenant d'utiliser des termes ou des chiffres trop évidents, en combinant suffisamment les chiffres et les lettres, ...
- être attentif aux choses inhabituelles, comme les adresses de sites web insolites, les demandes bizarres ou d'autres éléments suspects.
- respecter les instructions et directives spécifiques de CFG.

V. Pendant combien de temps conservons-nous vos données ?

Notre principe est de conserver de toute façon les données tant que cela est nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle nous avons reçu ces données. La durée de conservation des données dépendra des critères suivants :

- le Règlement Général sur la Protection des Données ne reconnaît pas de durées de conservation concrètes pour les données à caractère personnel. D'autres lois peuvent contenir des durées de conservation minimales. Nous devons alors conserver ces données pendant ces durées minimales. La législation fiscale prévoit ainsi un minimum de trois ans, la législation financière ou la législation comptable un minimum de sept ans.
- il est possible que nous soyons impliqués dans une affaire de justice ou dans une autre procédure en Belgique ou dans d'autres pays. Nous conservons des données à caractère personnel afin de conserver tout élément de preuve et de préserver nos droits. Nous pouvons conserver des données dans des archives jusqu'à la prescription d'une éventuelle action et jusqu'à ce que nous ne puissions plus être impliqués dans une procédure quelconque.

VI. Quels sont vos droits lorsque vos données à caractère personnel sont utilisées?

A. Un aperçu de vos droits

Si vos données à caractère personnel sont traitées par CFG, vous avez dans les grandes lignes les droits suivants :

- vous avez un droit d'accès aux et de consultation des données qui vous concernent.
- vous pourrez demander la rectification de données erronées ou le blocage, voire l'effacement, de données indûment traitées.
- vous pouvez vous opposer au traitement de vos données à des fins de marketing direct.
- vous pouvez introduire une réclamation contre le traitement de vos données sur base d'un 'intérêt justifié'.
- vous avez un droit à la portabilité des données.

B. Droit de consultation, de rectification et de limitation et le droit à l'oubli

Vous avez le droit de demander un état de toutes les données vous concernant que nous traitons. Si vos données sont inexactes, vous pouvez nous demander de les corriger.

Dans certains cas, vous pouvez également nous demander d'effacer vos données. Ce qui n'est pas possible dans tous les cas. Nous ne sommes pas toujours obligés d'obtempérer à votre demande d'effacer vos données. C'est par exemple le cas lorsque la loi nous contraint de conserver vos données plus longtemps.

Vous pouvez également nous demander de limiter temporairement l'utilisation de vos données à caractère personnel. Cela peut se faire dans les cas suivants :

- Vous pensez que vos données à caractère personnel sont inexactes,
- Nous utilisons indument vos données à caractère personnel
- Nous voulons détruire vos données à caractère personnel, mais vous en avez encore besoin (par exemple au-delà de la durée de conservation)

C. Droit de réclamation contre le marketing direct

CFG ne fait pas de marketing direct. Vous avez néanmoins le droit de vous opposer à l'établissement d'un profil client personnalisé à des fins de marketing direct. D'autre part, vous pouvez à tout moment nous faire savoir que vous ne souhaitez pas recevoir d'offres pour nos produits et services.

D. Droit d'opposition contre les utilisations sur base d'un intérêt légitime

Vous avez le droit de faire opposition contre l'utilisation de vos données à caractère personnel sur base d'un intérêt légitime de CFG. Si vous faites opposition, celle-ci sera examinée en profondeur et nous procéderons à une évaluation de vos intérêts et de ceux de CFG. Nous pouvons rejeter votre demande si l'intérêt de CFG prévaut à votre droit à la protection de la vie privée.

E. Droit à la portabilité des données

Nous pouvons faire en sorte que vous receviez vos données que vous nous avez confiées si nous les enregistrons de manière automatisée pour l'exécution d'une convention. Cela ne vaut que lorsque nous traitons vos données sur base de votre autorisation ou de la convention que nous avons passée avec vous. Cela s'appelle la 'portabilité des données'.

Attention à la sécurité de vos données. Vérifiez si la partie à laquelle vous voulez confier vos données est digne de confiance et si elle traite vos données de manière toute aussi sécurisée que nous le faisons. Si vous souhaitez recevoir vos données, assurez-vous que vos propres appareils sont suffisamment sécurisés et s'ils ne sont pas ou ne peuvent pas être piratés.

F. Exercice de vos droits

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser par écrit à Kurt De Winter – juriste d'entreprise; kurt@commercialfinance.be; 02/626.00.90 (Commercial Finance Group SA, à l'attention de Kurt De Winter, Pontbeekstraat 4 – 1702 Groot-Bijgaarden). Notre service traitera votre demande et y répondra le plus vite possible.

Dans certains cas, vous pouvez également exercer vos droits auprès d'une tierce partie. Cela concerne entre autres les banques de données tenues par la Banque Nationale de Belgique [www.bnb.be], telle que la Centrale des Crédits aux Entreprises.

Lors de l'exercice de vos droits, nous vous demandons d'être le plus spécifique possible, afin que votre demande puisse être concrètement et correctement traitée. Nous vous signalons aussi que, pour l'exercice de vos droits, votre identité doit pouvoir être raisonnablement vérifiée, afin d'éviter qu'une tierce personne ne les exerce.

Pour des compléments d'information ou pour marquer votre refus de la réponse, de la solution ou du point de vue adopté par CFG, veuillez vous adresser à la Commission belge de la protection de la vie privée : www.privacycommission.be.

VII. Avez-vous une plainte ou y a-t-il quelque chose qui n'est pas clair ?

Si vous avez des questions concernant la présente déclaration sur la protection de la vie privée. Nous nous ferons un plaisir de vous aider. Vous pouvez vous adresser à Kurt De Winter ; kurt@commercialfinance.be; 02/626.00.90. Si vous n'êtes pas d'accord sur la manière dont nous traitons vos données, vous pouvez introduire une plainte auprès de la Commission de la protection de la vie privée belge.

VIII. Lire plus tard ?

Vous pouvez enregistrer notre Déclaration de protection de la vie privée sur votre ordinateur, votre téléphone mobile, votre iPad ou l'envoyer à votre adresse e-mail en fichier PDF.

IX. Modification de présente déclaration de protection de la vie privée

Il est possible que des changements interviennent dans l'utilisation des données à caractère personnel suite à des modifications des lois et règlements ou suite à des modifications de nos services et produits qui ont une incidence directe sur l'utilisation de vos données personnelles. Dans ce cas, CFG adaptera sa Déclaration de protection de la vie privée et nous vous en informerons. Vous verrez alors une annonce de modification sur notre site web ou vous en serez informé par e-mail.